

Bégard, le

- 3 AVR. 2026

**ARRÊTÉ RÉGLEMENTANT LA CIRCULATION ET LE  
STATIONNEMENT RUE DU BON SAUVEUR  
DU 07 AU 17 AVRIL 2026 DE 09H00 A 17H00**

Le maire de Bégard,

Vu le code de la route,

Vu les articles L 2212-1, L2212-2, L 2213-1 et L 2213-5 et R 2213-1 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant que du 07 au 17 avril 2026 des travaux sur le réseau télécom vont être réalisés par l'Entreprise CONSTRUCTEL, au droit du n° 1 rue du Bon Sauveur,

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures propres à renforcer la sécurité des usagers de la voie publique ;

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1 :** La circulation sera régulée par panneaux AK5 + B15 et C18 rue du Bon Sauveur du 07 au 17 avril 2026, de 09H00 à 17h00., en fonction des besoins du chantier.

**ARTICLE 2 :** Le stationnement sera interdit dans l'emprise des travaux.

**ARTICLE 3 :** L'entreprise CONSTRUCTEL de Plerneuf, qui réalise ces travaux pour le compte de ORANGE, est chargée de la matérialisation du présent arrêté.

**ARTICLE 4 :** Monsieur l'officier de police municipale de Bégard est chargé de l'application du présent arrêté dont ampliation sera faite à :

- Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie de Bégard ,
- Monsieur le Commandant du Centre d'Incendie et de Secours de Bégard,
- GPA,
- L'entreprise CONSTRUCTEL.

Le maire  
Gildas HERVÉ



BEAR